

Arrêté n°2025-055

Objet : Arrêté de fermeture – Aixel Vision

Le Maire de La Saulce,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L . 2212-2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R. 143-1 à R. 143-47 relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique des ERP ;

CONSIDERANT le courrier de l'exploitant signalant la fermeture de son établissement ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : L'établissement **Aixel Vision** implanté Place de l'Eglise 05110 La Saulce est fermé au public

Article 2 : Une copie sera transmise à M. le Préfet, à M. le commandant du groupement de la gendarmerie des Hautes-Alpes et le directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Fait à La Saulce, le 14 avril 2025

Le Maire



Roger GRIMAUD

